

Parole aux associations

Comité des Fêtes

Courir sur le plateau

Le dimanche 17 mars a eu lieu la manifestation « Courir sur le Plateau ». Elle a battu cette année les records de participation !

Plus de 500 participants toutes catégories confondues. La particularité cette année est l'apparition d'une nouvelle épreuve : un trail long de 19 km pour les amateurs de longues distances.

Les résultats par catégorie sont les suivants :

19 km :

Gagnant : BAUD Christophe

Gagnante : MALEVE Bérengère (Belgique).

12,4 km :

Gagnant: ELHOSSANI Brahim

Gagnante : LEMONNIER Marion

7,4 km

Gagnant : CARPENET Maxime

Gagnante : CIAVATTI Muriel



Le trophée Marie Thé PELLET qui récompense la 1ère Clansayaise a été remporté cette année par Carole MARAVAL.

FOR ME DANSE



Samedi 6 avril a eu lieu la première Zumba Party de l'Association For me Danse avec un dress code tropical.

40 sportives ont joué le jeu.

Une ambiance de folie a régné dans la salle des fêtes pendant 2 heures avec Cynthia et Fatzo qui ont mis le feu.

A l'année prochaine pour une autre soirée de folie !

Vivre à Clansayes

Quelques 80 personnes se sont retrouvées ce samedi 13 Avril 2019, à salle des fêtes de Clansayes, à l'invitation de l'Association de VIVRE A CLANSAYES autour d'un apéro-Jazz, animé par Vincent FORT et le groupe de jazz du conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Tricastin. Une belle ambiance a accompagné cette soirée apéritive musicale, rythmée et chaleureuse.



Les Rendez-Vous à venir

Comité des fêtes

27 avril : Spectacle Yvon ROSIER.

18 juin 2019 : représentation théâtrale, jeunes du collège.

Vivre à Clansayes

2 juin 2019 : concert à l'église avec Didier Kuggel, harpiste.

30 juin 2019 : concert à l'église « trio flavicello. »

Dynamic Gym

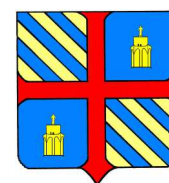
Les samedis : 27 avril, 25 mai et 22 juin : Marche Nordique.

C.B.A.C.

4 mai 2019 : Conférence par Annette PRINS à la salle des fêtes



La championne de Belgique Bérengère MALEVE avec le Maire et le Président du CDF

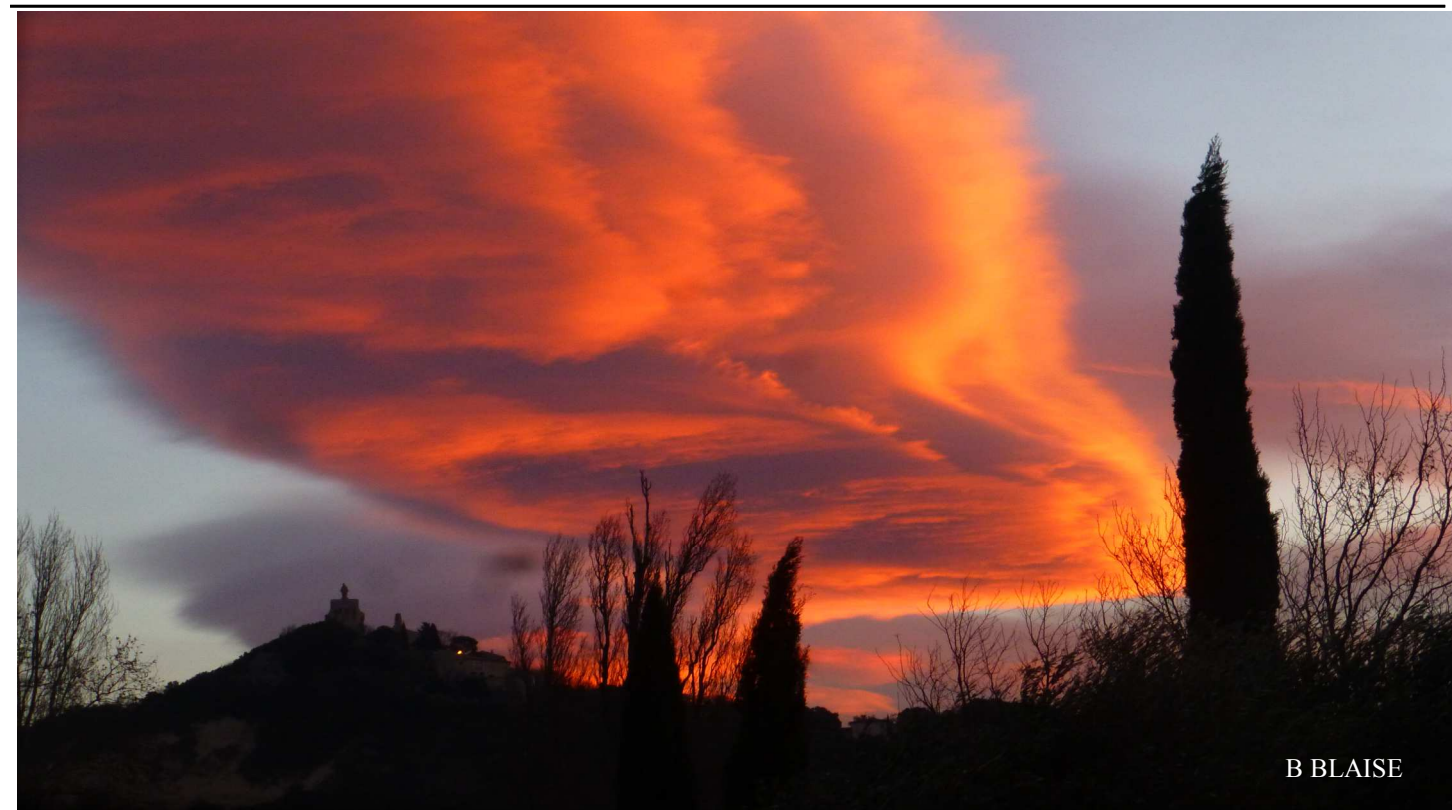


Clansayes Info

Bulletin municipal d'information

Avril 2019

N°76



B BLAISE

Le Mot du Maire...

Cette année encore, et pour la 17ème année consécutive, le taux de la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté :

Le foncier bâti reste à 10,97 %, le non bâti à 45,06 % et la taxe d'habitation à 16,49 %.

Ces budgets excédentaires sont le résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics, et malgré une baisse des aides de l'état, nous pouvons investir et auto financer des travaux à l'échelle de notre commune.

En 2019 des dépenses nouvelles, liées à l'augmentation des frais de participation de nos enfants au centre aéré de St Paul ont été actés.

Nous avons également décidé de rembourser les frais d'inscription à la médiathèque pour les enfants de Clansayes.

Le Syndicat Intercommunal de l'Eau de Baume-Solérieux (SIEBS) pour la 4ème année consécutive a décidé d'augmenter de 5 % le prix de vente de l'eau qu'il nous vend.

Cette fois-ci encore le conseil a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur votre facture.

L'Agence de l'Eau exige du SIEBS qu'il diminue de 20 %, dans un premier temps, son captage dans la nappe phréatique du LEZ.

Des négociations ont lieu actuellement entre le SIEBS, notre commune et le syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO).

Après des travaux conséquents, notre réseau pourrait être raccordé à celui de RAO qui fournit l'eau potable captée dans la nappe alluviale du Rhône à 68 000 habitants de 37 communes du sud de la Drôme et du nord Vaucluse.

Après avoir recueilli l'avis des habitants au cours de 2 réunions publiques, c'est maintenant les élus qui vont devoir finaliser le projet d'aménagement de l'entrée nord du village. Nous espérons pouvoir démarrer les travaux après la fête votive.

Depuis 3 ans, nous organisons en juillet un pique-nique dans la carrière.

Retenez déjà la date du 13 juillet pour partager un moment de convivialité entre Clansayais.

Votre Maire M GARIN

Contact

Téléphone: 04.75.04.70.68

Fax : 04.75.96.70.58

Mail: mairie@clansayes.fr

Site : www.clansayes.fr

FACEBOOK

La commune dispose d'une page Facebook.

Si vous souhaitez être informé :

Village de Clansayes

La Mairie est ouverte :Les lundi, mardi et jeudi :
de 9h à 12hLes mercredi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 17hEtat-civilDécèsCROSLAND David
Le 23 janvier 2019SAVEL Suzanne
Le 30 janvier 2019DANIEL Marie-Thérèse
Le 26 février 2019ARMAND Maurice
Le 27 février 2019AUBERT Anne-Marie
Le 14 mars 2019NaissanceSIMON Alicia
Le 07 février 2019MariageBOUCHET Pierre-Henri
et GUALANO Chloé
Le 06 avril 2019Tri des déchets.

Aujourd'hui le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, nous pouvons désormais trier la TOTALITE de nos emballages en plastique et métal.

Un doute sur le tri ? Consultez le flyer ci-joint, appelez le 04 75 96 06 12 ou allez sur le site :

www.ccdromesudprovence.frGroupement de commandes pour le marché voirie.

Notre commune va adhérer au groupement de commande pour les travaux de voirie que prépare la commune de Pierrelatte.

Cela nous permettra notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle.

Nous assurerons la propre maîtrise d'œuvre de nos commandes.

Aide du CCAS.

Les habitants de Clansayes peuvent bénéficier d'aides de la part du CCAS.

- * séjours scolaires
- * Journées en CLSH
- * Colonies de vacances
- * Allocation pos-bac
- * Aide BAFA
- * Transport scolaire

Pour connaître les conditions d'attribution n'hésitez pas à consulter le site de la mairie ou à appeler au 04 75 04 70 68.

Création d'une entente intercommunale pour les alsh « loisirs au vent » de tulette et le « rubis cube » de St Paul.

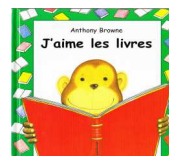
La commune de SAINT PAUL a décidé de faire une entente avec les communes dont les enfants utilisaient le centre aéré de TULETTE.

Depuis plusieurs décennies, les enfants de Clansayes fréquentaient les centres aérés de Saint PAUL qui ne répercutaient pas les frais de fonctionnement des structures.

Avec la nouvelle entente, la commune de Clansayes va participer aux frais de gestion des deux centres aérés, mais également aux frais de transports pour que les enfants des autres communes puissent se rendre à Tulette ou à St Paul.

Le coût prévisionnel d'une journée est de 36 euros pour la commune.

Les Communes de Pierrelatte et St Paul ne répercutent pas le prix de fonctionnement concernant le centre aéré du Val des Nymphes à la Garde Adhémar.

Nouvelle aide du CCAS.

L'abonnement annuel pour les enfants mineurs de Saint Paul Trois Châteaux à la médiathèque est gratuit.

Parce que les enfants des petites communes doivent aussi pouvoir accéder à la culture, M. le Maire et le conseil municipal ont décidé que le

CCAS prendrait en charge le remboursement de cet abonnement à tous les enfants mineurs de Clansayes.

Animaux errants.

Nous avons reçu plusieurs plaintes en mairie et malgré les courriers, certains propriétaires ne semblent pas avoir compris les risques et les dégâts que génèrent leurs chiens errants.

Afin de se prémunir d'accident grave contre les passants ou les promeneurs, la mairie se verra contrainte de porter plainte auprès du procureur de la république.

Pour ce faire, la mairie a signé une convention relative à la capture d'animaux errants, de leur transport et leur

remise au refuge de la SPA de Pierrelatte.

Pour information, les infractions retenues sont de 4ème à 5ème classe : de 135 euros jusqu'à 1500 euros de peine d'amende.

Viendront s'ajouter les frais de gardiennage au refuge.

Boite à livres.

Après le village, une seconde boîte à livres va être installée sur la commune.

**Venez partager ce moment le :
Vendredi 19 Avril à 18 h
dans l'aire de jeux des Grèses.**Le principe est simple :
Vous empruntez gratuitement des livres, vous en déposez.
7 jours sur 7, 24 h sur 24.Sécurité Routière
Lutte contre la fraude.Le comité interministériel de la sécurité routière a mis en place un service gratuit et officiel afin d'améliorer l'information des conducteurs voulant acheter un véhicule d'occasion en permettant de connaître l'historique du véhicule à vendre. Il suffit d'aller sur la plateforme HISTOVEC : <https://histovec.interieur.gouv.fr>Compte administratif 2018 Service Eau Assainissement

Section de fonctionnement déficitaire de :	17 990, 11 €
Section d'investissement excédentaire de :	29 113, 07 €
L'excédent global s'élève à :	84 542, 31 €

Budget prévisionnel 2019 Service Eau Assainissement

Section de fonctionnement :	194 996, 23 €
Section d'investissement :	128 260, 23 €, dont 45 186, 50 € d'autofinancement.
Soit un budget global de :	323 256, 46 €

Compte administratif 2018 de la commune

Section de fonctionnement excédentaire de :	129 476,14 €
Section d'investissement déficitaire de :	32 647,56 €
L'excédent global s'élève à :	497 886,48 €

Budget prévisionnel 2019 de la commune

Section de fonctionnement :	914 287,16 €, dont 460 000 € d'autofinancement.
Section d'investissement :	528 479,05 €
Soit un budget global de :	1 442 766, 21 €.

En 2019 et pour la 17^{ème} année consécutive :
pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux

Taxe foncière sur propriété bâtie :	10,97 %	Taxe d'habitation :	16,49 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie :	45,06 %	Taxes CFE :	23,59 %